

Dégradation de bien privé

Par ondereflechie, le 02/01/2012 à 23:55

Bonjour,

j'ai invité des "amis" chez moi (appartement) pour faire la fête. A minuit, 4 d'entre eux sont descendus dans la rue pour allumer des pétards. Le problème est qu'apparemment en descendant les escalier, ils se sont mis à taper contre les portes de tous mes voisins et ont fini par dégrader la porte de l'un d'eux. La porte est enfoncée, en quelque sorte tordue je ne sais pas comment l'expliquer.

Les voisins n'ont pas appelé la police sur le coup, ce n'est que le lendemain qu'ils m'ont annoncé que mes "amis" avaient cassé leur porte.

Il n'ont pas réussit a voir qui avait réellement causé les dégats mais je sur qu'il doit s'agir de mes "amis", a vrai dire je n'ai aussi que des suspicions vu que je ne les ai pas vu faire... Le problème est maintenant que certains d'entre eux ne veulent pas assumer leurs responsabilités et ne veulent pas payer pour les réparations. Ils disent qu'il n'y a pas de preuve que c'est bien eux qui ont occasionné les dégâts et que l'on ne peux prouver non plus qui précisément d'entre eux à commis la dégradation si il s'agissait bien d'eux. Mes questions sont les suivantes, est-ce que je risque quelque chose dans cette histoire sachant que je les invités chez moi? Est-ce que je vais devoir payer à leur place? Est-ce que eux sont réellement "immuniser" si je puis dire?

Et comment faire pour aider mes voisins qui sont des gens honnêtes victimes de la sauvagerie de ce que je pensais etre mes amis? Merci pour vos réponses.

Par Louxor_91, le 03/01/2012 à 09:54

vous n'êtes pas responsable de vos amis !? ils sont majeurs je présume ? donc si certaines personnes doivent êter poursuivies vous ne devriez pas en faire partie !? pour dédommager les dégats, cela reste une question plus morale que légale... Estce vraiment eux ? après tout... vos voisins doivent être assurés ? ou vous ? A voir de ce côté là ?

Par **ondereflechie**, le **03/01/2012** à **10:35**

Merci pour votre réponse!

Oui ils sont majeurs. En ce qui concerne l'assurance, je ne pense pas qu'elle couvre les actes de vandalisme... mais je vais m'informer et je verrai bien ce qu'il se passe.